

# Plan d'accueil à partir du lundi 22 juin

## Ecole Jean Macé élémentaire

### Classe :

- scolarisation à temps plein pour tous chaque jour : lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin.
- accueil de tous les élèves. Donc cela suppose qu'à partir du lundi 22 juin, les absences doivent être justifiées.
- arrêt du distanciel pour toutes les classes.
- chaque enseignante reprend sa classe habituelle Mme Arnaud interviendra dans la classe de CE1 le mardi et auprès des CM1 le vendredi.

### Entrées et sorties échelonnées

Le référent du périscolaire Fabrice Gautier se poste successivement aux entrées de l'école pour accueillir les élèves. Les élèves entrent directement dans leur classe en suivant le chemin indiqué. Interdiction pour les parents de pénétrer dans les bâtiments de l'école.

	<b>CP CM1</b>	<b>CE1 CE2 CM2</b>
Lieu	rue Claude Monet	Rue Fontanes
Entrée	8h35 et 8h44	8h46 à 8h55
Sortie	15 h 50	16 h
Pause méridienne	11h35 rue Claude Monet	11h45 rue Fontanes
	13h35 rue Claude Monet	

Les élèves seront placés à une place attribuée distante de leurs camarades, ils ne pourront pas circuler librement dans la classe.

Seul le personnel adulte portera des masques. Vos enfants pourront porter des masques que vous leur fournirez à condition qu'ils soient autonomes pour leur utilisation.

### Le matériel

Votre enfant devra se présenter à l'école avec l'ensemble de son matériel cahier, trousse, feutres/crayons de couleur. Les parents fourniront **un paquet de mouchoirs ainsi qu'une bouteille d'eau à leur enfant.**

### Récréations :

Les récréations se feront en alternance, en occupant un espace de la cour pour chaque groupe.

### Lavages des mains

Les enfants devront se laver les mains très régulièrement tout au long de la journée.

### Périscolaire :

Mêmes horaires qu'avant le confinement

### Restauration :

Tous les jours dans le restaurant scolaire sauf le mercredi (possibilité de pique-nique fourni par les familles dans un sac isotherme)

Un protocole sanitaire spécifique a été rédigé pour permettre l'accueil des élèves dans un cadre sécurisé.

Entre autres mesures : service à l'assiette et distanciation entre les élèves à table.

### Mercredi après-midi :

L'accueil des loisirs maternelle et élémentaire se fait dans les locaux de l'école élémentaire aux horaires habituels (13h30 à 18h30) avec inscription auprès des services de la ville.